

I – OUTILS DE PLANIFICATION

Le plan Garonne

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

I - OUTILS DE PLANIFICATION

Le plan Garonne

RAPPORT D'INFORMATION

Rappel du contexte

Par décision du CIIACT du 12 juillet 2005, l'Etat a initié l'élaboration d'un plan Garonne. Sollicité par l'Etat en raison de sa légitimité en tant que coordonnateur des actions à l'échelle du fleuve, le Sméag a décidé par délibération n° D06-03/02-02 du 23 mars 2006 d'assurer le rôle d'opérateur et de secrétariat technique du plan Garonne.

Les actions prévues sur 2006 - 2007 concernent quatre phases :

- l'élaboration du pré-programme d'actions,
- la réalisation de compléments,
- la concertation et la consultation,
- la remise du programme d'action.

Le présent rapport a pour objet de vous faire part de l'état d'avancement de la démarche plan Garonne et de la contribution du Sméag.

I- Bilan des actions réalisées par le Sméag dans la démarche plan Garonne

1.1- Elaboration du pré-programme d'actions

Aux premier et second trimestre 2006, le Sméag a assuré l'organisation et l'animation de huit groupes thématiques (pollution, estuaire, eaux souterraines, eau potable, inondation, étiage, villes et industries, milieux aquatiques) en remobilisant notamment les groupes de travail qui avaient participé à l'élaboration de l'état des lieux de la Directive cadre sur l'eau. Ces réunions thématiques ont abouti à une première liste de mesures qui a été présentée au Comité technique d'élaboration puis au Comité de pilotage du 13 avril 2006.

Comme suite à ce comité de pilotage et afin de répondre plus particulièrement aux demandes des collectivités exprimées à cette occasion, le Sméag a proposé une seconde rédaction du plan s'inscrivant à la fois dans une logique de politique de l'eau et de développement du territoire autour des quatre axes suivants :

- **Le fleuve et les populations** ou « comment gérer la cohabitation entre une population sans cesse croissante et un fleuve sauvage mais menacé ? »
- **Le fleuve et le développement économique** ou « comment développer en préservant et préserver pour développer ? »
- **Le fleuve et les milieux aquatiques** ou « comment gérer durablement des milieux de vie, révélateurs d'un territoire de qualité ? »
- **Le fleuve et son identité paysagère et culturelle** ou « quelle identité culturelle et paysagère pour le val de Garonne ? ».

Ce nouveau document a été validé à l'occasion du comité technique du 30 juin 2006 pour constituer le support de la phase suivante de concertation avec les collectivités.

1.2- Réalisation de compléments au pré-programme et au plan

1. Etude paysagère

En parallèle et afin d'enrichir la rédaction de l'axe D du plan, le Sméag s'est porté maître d'ouvrage d'une étude paysagère globale de la Garonne depuis la frontière espagnole jusqu'à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde en cohérence avec le périmètre du plan. Débutée en juillet 2006, cette étude devrait s'achever en mai 2007. Elle a pour objectif de réaliser un diagnostic paysager susceptible à la fois de susciter la prise en compte des enjeux paysagers, culturels et patrimoniaux dans tout projet en lien direct ou indirect avec la Garonne, et de constituer un support pour les démarches paysagères locales (chartes, plans,...). Elle s'articule autour des trois phases suivantes :

- phase 1 : identification des entités paysagères, de leurs atouts et de faiblesses,
- phase 2 : repérage des signes d'évolution des paysages, des opportunités, menaces et définition des enjeux,
- phase 3 : propositions du ou des partis d'aménagement.

Aujourd'hui, la phase 1 est en cours d'achèvement. Avec la volonté d'aboutir à un diagnostic partagé et à un document d'aide à la décision pour les acteurs du territoire garonnais, le Sméag a présenté une restitution de la phase 1 à un comité de pilotage élargi aux collectivités riveraines de la Garonne et de l'estuaire (conseils régionaux, conseils généraux, pays, intercommunalités) le 20 novembre 2006.

2. Extensions territoriales

Les extensions territoriales ont pour objet de traiter des thèmes nécessitant une extension du territoire pour une prise en compte globale des problématiques. Elles concernent :

- l'enjeu « restauration des poissons migrateurs » sur la Dordogne,
- l'enjeu « pollution toxique par le Cadmium » sur le Lot,
- les enjeux « prévention des inondations » et « gestion des étiages » sur le bassin du Tarn-Aveyron.

Le Sméag a, d'ores et déjà, organiser et animer deux groupes de travail spécifiques pour les deux premiers thèmes. Ces rencontres ont permis de proposer des stratégies d'actions et des mesures à inscrire au plan.

Remarque : Concernant l'enjeu cadmium, il a été souligné le rôle nécessaire de sensibilisation et de coordination des acteurs, susceptible d'être joué par l'Entente Lot, le Sméag et le Smiddest sur l'ensemble du continuum Lot - Garonne – estuaire.

3. Stratégie de communication

Le Sméag a également organiser et animer une première réunion de travail spécifique en vue de l'élaboration d'un plan de communication qui accompagnera la mise en œuvre du plan.

1.3- Concertation et consultation

Le Sméag a organisé et a participé à l'ensemble des réunions de concertation qui se sont déroulées de septembre à novembre 2006 (cf chapitre suivant).

En outre, un article d'information sur la démarche plan Garonne a fait « la une » de l'Info Garonne n°12 d'octobre 2006, édité à 3 500 exemplaires.

1.4- Actions à finaliser pour l'élaboration du plan

Le Sméag a en charge la poursuite et l'achèvement de l'étude paysagère globale fixé à mai 2007.

Pour finaliser l'élaboration du plan et lancer sa mise en œuvre, l'Etat devra certainement engager les actions suivantes :

- organiser et animer un dernier comité de pilotage annoncé pour février 2007,
- finaliser la rédaction du plan,
- finaliser la maquette financière du plan,
- définir les modalités d'instruction et de financement des projets,
- élaborer et mettre en œuvre un plan de communication.

L'Etat est susceptible de solliciter à nouveau les compétences du Sméag pour mener à bien ces actions. Un budget supplémentaire sera inscrit en ce sens sur l'exercice 2007.

II- Bilan des réunions de concertation avec les collectivités

1.5- Calendrier des rencontres et chiffres clés

Les chiffres clés ci-dessous témoignent de l'ampleur de la démarche :

- 10 réunions (5 en Aquitaine/5 en Midi Pyrénées),
- 19 collectivités rencontrées,
- 113 participants incluant 75 membres de collectivités dont 27 élus (dont les Présidents du Conseil général du Lot-et-Garonne et de la Communauté d'agglomération du Muretain).

Il convient de souligner que toutes les collectivités membres du comité de pilotage ont été rencontrées.

RÉUNIONS DE CONCERTATION

	COLLECTIVITES	LIEUX	DATE
Aquitaine	Conseil Régional d'Aquitaine	Hôtel de Région	Le 03/10/06
	Conseil Général de la Gironde + Conseil Général de Charente maritime	Hôtel du département de la Gironde	Le 26/09/06
	Conseil Général du Lot-et- Garonne	Hôtel du département du Lot-et-Garonne	Le 28/09/06
	CA AGEN + villes d'Agen, de Tonneins et de Marmande	CA AGEN	Le 23/10/06
	CUB + CC Montesquieu	CUB	Le 26/10/06
Midi-Pyrénées	Conseil Régional Midi Pyrénées	Hôtel de Région	Le 30/11/06
	Conseil Général du Tarn-et- Garonne	Hôtel du département du Tarn-et-Garonne	Le 10/10/06
	Conseil Général de la Haute Garonne	Préfecture de la Haute Garonne	Le 14/11/06
	Conseil Général de l'Ariège	Hôtel du département de l'Ariège	Le 05/10/06
	CAGT + CA Muretain + SICOVAL + ville de Toulouse	CA Muretain	Le 11/10/06

1.6- Déroulement des rencontres

L'objectif initial était d'apprécier la cohérence des propositions du programme de mesures et de faire évoluer collectivement le document de présentation du plan Garonne en l'enrichissant d'un ensemble de projets locaux.

En pratique, cette série de rencontres a permis :

- **d'apporter une information et des précisions supplémentaires sur la démarche en général.** Les principales interrogations ont porté sur l'articulation avec les démarches de gestion intégrée de l'eau (SDAGE, SAGE,...) et les documents d'urbanisme, les aspects financiers, les échéances de la démarche (délais pour le recueil des projets, date de mise en œuvre du plan) ainsi que les modalités de hiérarchisation et « d'éligibilité » des actions et d'intégration des projets ultérieurs et ceux portés par des collectivités non membres du comité de pilotage.
- **de mener une concertation autour des éléments cadre** inscrits dans le document projet : enjeux identifiés, objectifs affichés, mesures principales. Il apparaît ainsi un **large consensus autour des éléments cadre. Peu de demandes d'amendements ont ainsi été formulés.**
- **de débattre des problématiques mises en avant par les collectivités** (sécurité des populations, manque d'eau,...). Il apparaît que **les principales préoccupations des collectivités sont ainsi bien prises en compte** dans le document.

En revanche, contrairement à ce qui était espéré, peu de projets structurés (maître d'ouvrage identifié, définition du projet, coût estimatif, calendrier) ont été présentés par les collectivités. Celles-ci ont donc été invitées à transmettre leurs projets au Sméag et à poursuivre leurs réflexions.

1.7- Remarques générales sur la démarche plan Garonne formulées par les collectivités

⇒ La plupart des collectivités semblent **partager les enjeux et les objectifs** du plan : diagnostic partagé, enjeux globaux et locaux bien cernés, nécessité d'une action sur le fleuve, ...

⇒ La plupart des collectivités **acceptent la démarche** et sont prêtes à y participer.

⇒ La plupart des collectivités soulèvent **la question du financement du plan** : doute sur la plus-value du plan et sur l'avantage à y inscrire des projets ; attente de moyens financiers spécifiques supplémentaires et significatifs pour répondre aux objectifs ambitieux fixés par le plan. Beaucoup ont considéré abusif d'assimiler les aides financières de l'Agence de l'eau à des crédits de l'Etat. Avec cette distinction, la contribution des crédits de l'Etat est jugée très insuffisante.

1.8- Les thèmes abordés et projets ou attentes exprimés (par axe)

	A Les populations		B Le développement économique		C Les milieux aquatiques		D L'identité paysagère et culturelle	
CR Aquitaine	X	Projet	X	Attentes				
CG 33	X	Projet	X	Attentes	X	Attentes		
CG 17	X				X	Attentes		
CG 47	X	Attentes	X	Projet/Attentes				
CG 09	X	Projet	X	Projet	X			
CG 31			X	Projet				
CG 82	X	Projet/Attentes	X	Projet/Attentes	X	Projet/Attentes	X	Projet/Attentes
C. Agglo. Agen	X	Projet					X	Projet
CUB	X	Attentes	X				X	Projet
CAGT			X	Projet	X	Projet	X	Projet
CA Muretain	X	Attentes				Projet	X	Projet
Sicoval	X		X	Projet	X	Projet	X	Projet
Toulouse	X	Projet	X	Projet	X	Projet	X	Projet
Agen	X	Projet	X	Attentes				
Tonneins	X	Projet/Attentes					X	Projet
Marmande	X	Attentes					X	Projet
CC Montesquieu	X	Projet	X	Projets	X	Projets	X	Projets
Noé	X	Attentes						

NB : ce tableau au 20/11/06 reste provisoire dans l'attente de compléments par les collectivités.

Les thèmes abordés lors des rencontres ont fait l'objet de **débats**, de formulation d'**attentes** par les collectivités et d'identification de projets. Ainsi globalement ce sont près de **53 projets plus ou moins finalisés et répartis de façon équilibrée entre les 4 axes** (Axe A : 13, Axe B : 11 ; Axe C : 13, Axe D : 16) qui ont été identifiés à cette occasion.

⇒ **Axe A : le fleuve et les populations**

La plupart des intervenants ont débattu de l'axe A et en particulier des problématiques **inondation et gestion des atterrissements**.

Concernant la gestion du risque inondation, des approches apparemment **divergentes** entre collectivités ont pu apparaître quant aux moyens à mettre en œuvre : endiguement versus restauration des fonctions naturelles du fleuve (champ d'expansion de crue).

Des **attentes fortes pour une meilleure gestion des atterrissements** ont été formulées de l'échelle départementale à l'échelle locale tant en Aquitaine qu'en Midi Pyrénées, témoignant de l'acuité et de la récurrence de cette problématique. A ce sujet, il a été rappelé les **besoin de meilleure connaissance** de la dynamique fluviale actuelle afin d'évaluer les incidences et adapter les interventions au cas par cas.

De plus, la Garonne appartenant au Domaine Public Fluvial, la gestion des atterrissements, voire des berges, est perçue par les collectivités comme devant relever de la **responsabilité de l'Etat**.

⇒ **Axe B : le fleuve et le développement économique**

L'axe B a également été très débattu, principalement sur la problématique du **déficit en eau du bassin** et des réponses à mettre en œuvre. A ce sujet, le projet de barrage réservoir de Charlas a été largement discuté tant en Midi Pyrénées qu'en Aquitaine.

Quelques collectivités, en Aquitaine et Midi Pyrénées, ont exprimé le souhait de **réhabiliter d'anciens seuils**, voire d'en créer de nouveaux, en travers du lit de la Garonne afin de maintenir les berges, de conserver un niveau d'eau suffisant à l'étiage et permettre une recharge de la nappe alluviale. Il a été rappelé à ce sujet que les actions inscrites au plan devront demeurer compatibles avec la Directive Cadre sur l'Eau qui préconise de conserver la continuité longitudinale du fleuve pour la circulation piscicole.

Concernant la réhabilitation et la valorisation des **anciennes gravières** (mesure intégrée au plan suite au comité de pilotage précédent), ont été évoqués plusieurs projets en Haute Garonne, en Gironde (intercommunalités) et dans le Tarn-et-Garonne (Conseil général).

⇒ **Axe C : le fleuve et les milieux aquatiques**

Il s'agit de l'axe qui a suscité le **moins de débat**. La plupart des projets proposés concernent la préservation des **zones humides**. Ils sont portés par des collectivités locales de Haute Garonne et Gironde. Les conseils généraux participent également à ce thème au travers de leur politique Espaces Naturels Sensibles. Par ailleurs, il faut noter les projets complémentaires « confluence Garonne – Ariège » portées par les 3 communautés d'agglomération du midi toulousain, qui suscitent une forte coordination locale.

En revanche, le thème **poissons migrateurs** de cet axe n'a été que très rarement abordé et n'a pas semblé intéresser la majorité des collectivités rencontrées, laissant présager d'un déficit aigu de maîtrise d'ouvrage.

⇒ **Axe D : le fleuve et son identité paysagère et culturelle**

Bien qu'à un degré moindre comparé aux axes A et B, ce thème a été souvent abordé essentiellement par les collectivités locales.

Ainsi, dans la vallée de nombreux projets concernent la **création de chemins** en bordure de Garonne avec une véritable volonté politique d'opérer un retour du public vers le fleuve. Ces projets sont portés par des collectivités locales en Haute Garonne, Lot-et-Garonne et Gironde ainsi que par le conseil général 82 dans le cadre de sa politique ENS. D'autres projets identifiés portent pour leur part plus sur la valorisation du **patrimoine bâti** en lien avec le fleuve et, plus particulièrement en Gironde, avec le développement du tourisme fluvial.

Je vous remercie de votre attention.